

## CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

### IMMATRICULATION SARL SARLU SAS SASU SANS ACTIVITE

- Formulaires :**
- 1 formulaire MO ([document à télécharger](#)) (SAS, SA, SASU)
  - 1 formulaire MO ([document à télécharger](#)) (SARL, SARLU)
  - 1 formulaire TNS si gérance majoritaire ([document à télécharger](#))

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : [www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

**Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :**

#### POUR LA SOCIETE

- 2 exemplaires originaux des statuts paraphés et signés + 1 copie, avec mention du blocage du capital, le nom et l'adresse de la banque
- Journal d'annonces légales contenant l'avis de constitution ou copie de la demande avec date d'insertion et cachet du journal

**\*Nouveau : simplification des formalités au RCS.** Les démarches à réaliser auprès du RCS sont assouplies depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 (décret 2012-928 du 31 juillet 2012 et arrêté du 31 juillet 2012, JO du 2 août, p .12642). L'objectif principal visé est de rationaliser la tenue du Registre National du Commerce et des Sociétés (RNCS) par l'INPI qui a pour obligation de centraliser au RNCS l'ensemble des doubles originaux des RCS. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les déclarations, actes et documents comptables soumis à publicité au RCS n'auront plus à être déposés en double exemplaire au greffe du tribunal : « un seul suffit ». Les greffiers adressent les documents, assimilés à des originaux, sous format électronique à l'INPI.

**IMPORTANT : maintien des 2 exemplaires « papier » pour les Greffes de Strasbourg, Colmar et Saverne.** Le manque de moyens permettant de faire évoluer l'outil informatique pour la transmission des documents des Greffes de Strasbourg, Colmar et Saverne les contraint au maintien des 2 exemplaires « papier » pour le moment.

Eventuellement :

- 2 P.V de nomination du gérant, s'il n'est pas nommé dans les statuts + acceptation des fonctions de gérant / président
- 2 exemplaires du rapport du commissaire aux apports en cas d'apports en nature

#### Pour la SAS et la SASU

- 2 exemplaires de la liste des souscripteurs
- 2 exemplaires de l'attestation de blocage des fonds

#### POUR LE LOCAL

- Si siège au domicile du représentant :
  - ✓ si locataire : 2 copies de la notification au propriétaire + 2 copies du bail d'habitation ou 2 copies de la dernière facture de loyer ou facture eau, électricité, téléphone
  - ✓ si propriétaire : 2 autorisations de mise à disposition du local à la société + 2 justificatifs propriété (taxe foncière ou copie acte de propriété) ([document à télécharger](#))

- Si adresse dans un local commercial :
  - ✓ copie du bail commercial
  - ✓ ou copie du contrat de sous-location avec copie du bail principal mentionnant l'autorisation du propriétaire
- Si domiciliation dans une société de domiciliation agréée par la Préfecture :
  - ✓ 2 copies du contrat de domiciliation

## **POUR LES PERSONNES CHARGÉES DE REPRÉSENTER ADMINISTRER OU CONTRÔLER**

- 2 copies de la carte d'identité recto-verso, passeport, carte de séjour, ou de résident, en cours de validité à jour

### Pour les dirigeants de nationalité étrangère :

- **Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne :**  
copie, recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Royaume-Uni ou Monaco :**  
copie recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour les R ressortissants algériens :** copie du titre de séjour (toute mention, sauf étudiant)
- **Pour les autres ressortissants étrangers** (y compris les ressortissants des pays de l'**OCDE** \*)  
**S'ils résident en France :**  
 copie de la carte de séjour portant mention : « artisan commerçant » ou « industriel » ou « vie privée et familiale » OU copie (recto-verso) de la carte de résident  
 S'ils ne résident pas en France :  
 copie de la déclaration préalable à l'exercice d'une activité commerciale, industrielle ou artisanale (à effectuer à la Préfecture)  
 \* OCDE = Australie, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Turquie

- 2 attestations sur l'honneur de non-condamnation pénale avec la filiation ([document à télécharger](#))

Pour un traitement optimal de votre dossier de constitution auprès du RCS, nous vous préconisons de joindre :

- **2 originaux de la liste des bénéficiaires effectifs** ([document à télécharger](#))
- **1 chèque de 23,71€ à l'ordre du Tribunal d'Instance**  
(ordonnance n°2016-1635 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, décret n°2017-1094 du 12 juin 2017)

⇒ Mandat ou pouvoir si nécessaire

## **FRAIS D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**

- **70,39 € par chèque libellé à l'ordre du Tribunal d'Instance**

### **PRESTATION COMPLÉMENTAIRE DU C.F.E**

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 55,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 45 € à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

## SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) : .....

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

### Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

### Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

---

### Mes coordonnées :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date et signature :